



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

statistiques

Question écrite n° 32184

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le Premier ministre de lui faire connaître quel a été, sous l'Occupation, le nombre de fonctionnaires frappés par des mesures de sanctions administratives, y compris la révocation, en raison de leur opposition à la politique de « l'État français » ou de leur participation à des activités de résistance. - Question transmise à M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'État.

Texte de la réponse

En l'absence de dispositif de recensement existant, le ministre de la fonction publique ne dispose pas de données concernant le nombre de fonctionnaires ayant fait l'objet de sanctions disciplinaires en raison de leur opposition à la politique de « l'État français » ou de participation à des activités de résistance. Un dispositif législatif et réglementaire a cependant été créé pour assurer la reconstitution de carrière de ces fonctionnaires. Ainsi il résulte des dispositions combinées de l'ordonnance n° 45-1283, de la loi n° 82-1021 du 3 décembre 1982, et de la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002, que des commissions administratives de reclassement statuent sur les mesures de reclassement et de reconstitution de carrière des fonctionnaires empêchés d'accéder à la fonction publique ou de bénéficier d'un déroulement normal de carrière par suite d'événements de guerre. A ce titre elles ont notamment pour but, selon les termes de l'article 2 de l'ordonnance du 15 juin 1945, précitée, de permettre « aux agents ayant dû se soustraire à une recherche ou à un ordre de réquisition des autorités ennemies ou de l'autorité de fait se disant de l'État français ou ayant participé à l'action d'une organisation de résistance » d'obtenir réparation des préjudices de carrière imputables à la Seconde Guerre mondiale et d'obtenir une reconstitution de carrière. Il résulte également des textes précités qu'il appartient aux ministères dont dépendent les agents concernés de saisir ces commissions.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32184

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 2004, page 405

Réponse publiée le : 7 juin 2005, page 5903